

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE
DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI**

EXERCICE 2017

Approuvé en audience plénière solennelle du 06 novembre 2018

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
REMERCIEMENTS	v
DELIBERE	vi
I. INTRODUCTION	1
II. OPINION DE LA COUR DES COMPTES SUR LE COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI DE L'EXERCICE 2017	2
Section 1. Contexte de la mission	2
Section 2. Composition du compte de gestion	2
Section 3. Responsabilités respectives	2
Section 4. Fondement de l'opinion de la Cour	2
Section 5. Opinion de la Cour	2
III. ANALYSE DE LA GESTION BUDGETAIRE	4
Section 1. Présentation du CG de l'exercice 2017	4
Section 2. Analyse des recettes	8
A. Recettes de fonctionnement.....	10
1. Impôts et taxes (compte 71).....	10
1. Revenus de la propriété (compte 72)	11
2. Revenus de la vente de biens et services (compte 73).....	12
3. Produit des amendes administratives (compte 74).....	12
B. Recettes d'investissement.....	13
Section 3. Analyse des dépenses	13
A. Dépenses de fonctionnement	15
1. Achats (compte 60)	16
2. Services extérieurs (compte 61).....	17
3. Autres services extérieurs (compte 62).....	19
4. Charges du personnel (compte 64).....	21
5. Subventions, participations et assistances (compte 65)	22
B. Dépenses d'investissement.....	23
1. Virement à la section d'investissement (compte 02)	23
2. Immobilisations corporelles (compte 21)	23
IV. ANALYSE DE LA COHERENCE DU COMPTE DE GESTION	26

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

Section 1. Rapprochement entre CG et les FPCOR sur les recettes	26
Section 2. Rapprochement entre le CG et les FPCM sur les dépenses	27
Section 3. Rapprochement des mandats avec leurs pièces justificatives	28
Section 4. Pièces justificatives comportant des mentions contradictoires	29

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1. CG de l'exercice 2017 transmis par la commune de Bururi.....	4
Tableau n° 2. Recettes de l'exercice 2017	8
Tableau n° 3. Niveau de réalisation des impôts et taxes	10
Tableau n° 4. Niveau de réalisation des revenus de la propriété.....	11
Tableau n° 5. Niveau de réalisation des revenus de la vente de biens et services	12
Tableau n° 6. Niveau de réalisation du produit des amendes administratives	13
Tableau n° 7. Etat de réalisation des recettes d'investissement	13
Tableau n° 8. Dépenses de l'exercice 2017.....	14
Tableau n° 9. Niveau d'exécution des achats.....	16
Tableau n° 10. Niveau d'exécution des services extérieurs	17
Tableau n° 11. Niveau d'exécution des autres services extérieurs	19
Tableau n° 12. Niveau d'exécution des charges du personnel.....	21
Tableau n° 13. Niveau d'exécution des subventions, participations et assistance sociale.....	22
Tableau n° 14. Niveau d'exécution des virements	23
Tableau n° 15. Niveau d'exécution des immobilisations corporelles	24
Tableau n° 16. Rapprochement entre le CG et les FPCOR.....	26
Tableau n° 17. Rapprochement entre le CG et les FPCM.....	27

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

SIGLES ET ABREVIATIONS

CG	:	compte de gestion
Fbu	:	franc burundais
FPCM	:	fiche de prise en charge des mandats
FPCOR	:	fiche de prise en charge des ordres des recettes
INTOSAI	:	International Organization of Supreme Audit Institutions (en français : Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle)
JRP	:	journal des recouvrements et des paiements
MPAFC	:	manuel des procédures administratives et financières des communes
N°	:	numéro
PV	:	procès-verbal

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

REMERCIEMENTS

A la production de ce rapport, la Cour des comptes profite de cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements à l'endroit des responsables et du personnel de la commune de Bururi pour leur collaboration avec l'équipe de la Cour des comptes pendant toute la période du 08 au 28 juillet 2018 qu'elle a passée dans cette entité en mission d'audit.

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

DELIBERE

La Cour des comptes du Burundi, délibérant en audience plénière solennelle, adopte le présent rapport définitif de certification du compte de gestion de la commune de Bururi de l'exercice 2017.

Etaient présents :

M. Elysée NDAYE, Président de la Cour ;
Mme Fides SINANKWA, Vice-président de la Cour ;
Mme et MM. Carine NSABIMANA, Jean Bosco BIRAKABONA et Viateur BANYANKIMBONA, Présidents de chambre ;
Mmes et MM. Révérien BAHATI, Jolie NDAYIZEYE, Gorgon MIBURO, Gilbert NINDORERA, Ildephonse SINDAYIGAYA, Donatien NIYIBIZI, Alexis NIYONDEZI, Venant NGENDABANKA, Adnette NSABIYUMVA, Jérôme NTUNZWENIMANA, Justine MPAWENAYO, Béatrice HARERIMANA, Benjamin MUNYEMBABAZI, Gaspard NIMUBONA, Emmanuel BAKUNDA, Dieudonné NDUWIMANA, Madeleine BAMWIZERE, Marie NAMINANI, Nadine KANYANA, Emmanuel NYANDWI, Gertrude NSHIMIRIMANA, Irène Kelly SETU et Mamerthe NDUWIMANA, Conseillers.

M. Juma Christian BAKINA, Greffier en chef, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 06 novembre 2018

RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est établi par la Cour des comptes dans le cadre des missions que lui confèrent :

- l'article 183 de la Constitution du 07 juin 2018 aux termes duquel « il est créé une Cour des comptes chargée d'examiner, de juger et de certifier les comptes de tous les services publics » ;
- les articles 2 (points a et b) et 27 de la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes ;
- les articles 94 et 95 de la loi n° 1/33 du 28 novembre 2014 portant révision de la loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'administration communale.

Le travail a consisté à effectuer un audit comptable et financier pour l'exercice clos au 31/12/2017.

Les objectifs de ce contrôle étaient les suivants :

- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des états financiers ;
- s'assurer de la conformité des opérations comptables à la réglementation de la comptabilité au Burundi ;
- s'assurer si les comptes de la commune sont réguliers, sincères, et présentent une image fidèle de la situation financière.

Ce rapport est articulé autour de quatre parties à savoir :

- I. Introduction
- II. Opinion sur le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 ;
- III. Analyse de la gestion budgétaire ;
- IV. Analyse de la cohérence du CG.

La première partie est réservée à cette introduction. La deuxième partie est relative à l'opinion de la Cour et indique le contexte de la mission de la Cour et la composition du CG de l'exercice 2017, dégage les responsabilités de la commune en tant qu'entité auditée et celles de la Cour en tant qu'institution supérieure de contrôle des finances publiques et met en exergue les fondements légaux et conventionnels conduisant à l'expression de l'opinion de manière motivée, indépendante et professionnelle. La troisième partie est consacrée à l'analyse du niveau de réalisation des recettes et du niveau d'exécution des dépenses. La quatrième est consacrée à l'analyse de la cohérence du CG de la commune.

Le présent rapport est définitif et tient compte des commentaires formulés par la commune de Bururi par rapport aux irrégularités qui ont été constatées et aux recommandations qui ont été formulées dans le rapport provisoire. L'intégration de ces commentaires dans le rapport définitif s'est effectuée de la manière suivante :

- si la commune a accepté la recommandation ou n'a pas fait de commentaire à la recommandation de la Cour, la recommandation reste inchangée dans le rapport définitif ;
- si le commentaire de la commune a convaincu la Cour, la recommandation n'est pas reprise dans le rapport définitif ;
- si le commentaire de la commune n'a pas convaincu la Cour, la recommandation reste inchangée et ledit commentaire a été reproduit dans son intégralité dans le rapport définitif pour permettre à tout lecteur de former une opinion autonome.

*RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017*

**II. OPINION DE LA COUR DES COMPTES SUR LE COMPTE DE GESTION DE
LA COMMUNE DE BURURI DE L'EXERCICE 2017**

Section 1. Contexte de la mission

Dans le cadre de l'exécution des missions lui dévolues, la Cour des comptes du Burundi a effectué une analyse du CG de la commune de Bururi clôturé au 31 décembre 2017.

Section 2. Composition du compte de gestion

Le CG objet de l'audit est constitué du bilan des réalisations des recettes de l'exercice 2017 d'une part, et du bilan d'exécution des dépenses du même exercice d'autre part.

Section 3. Responsabilités respectives

Le CG qui a fait l'objet de vérification reste sous la responsabilité de la commune de Bururi. La responsabilité de la Cour est limitée à exprimer une opinion indépendante sur le compte sur base de ses vérifications par rapport à ce CG et de la communiquer à qui de droit.

Section 4. Fondement de l'opinion de la Cour

La Cour a effectué ses travaux conformément aux normes de l'INTOSAI. Elle a planifié ses vérifications de façon à obtenir toutes les informations et toutes les explications qu'elle estimait nécessaires.

Le travail a consisté à examiner, sur base de sondages et d'échantillonnages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il a consisté également à évaluer si l'élaboration du CG a pris en compte la réalité juridique et économique de la commune et si les principes comptables généralement admis ont été suivis de façon constante et correcte.

La Cour a vérifié notamment si les opérations devant être comptabilisées ont fait l'objet d'un enregistrement, et si les enregistrements portés dans les comptes sont la traduction correcte d'opérations réelles. La Cour estime que les résultats de ses investigations constituent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

Section 5. Opinion de la Cour

Au terme des vérifications dont elle rend compte à la fin du présent acte, la Cour des comptes estime avoir collecté tous les éléments probants nécessaires pour fonder sa position sur le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017.

La Cour n'est pas en mesure de certifier que les comptes de la commune de Bururi sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations clôturées au 31 décembre 2017, ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la commune à la fin de cet exercice pour les motifs suivants :

- Discordances entre les données du CG et celles du JRP d'une part, et entre les données du CG et celles des FPCM d'autre part ;
- Mauvaise tenue des ordres des recettes et des mandats ;

***RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017***

- Mauvaise tenue du JRP ;
- Absence des soldes d'ouverture et de clôture de l'exercice 2017 dans le JRP ;
- Le JRP montre des opérations de dépenses effectuées à partir de la caisse d'avance mais qui ne sont pas renseignées dans le journal de la caisse d'avance ; de même, le JRP renseigne des opérations effectuées au niveau de la banque alors que l'analyse des historiques bancaires montre que ces opérations n'ont pas eu lieu ;
- Absence des livres de banque et de rapprochement bancaire ;
- Absence de contrôle de la caisse d'avance ;
- Violation de la procédure d'exécution des dépenses ;
- Absence des annexes du CG ;
- Mauvaises imputations des recettes et des dépenses ;
- Mauvaise présentation des comptes dans le CG ;
- Absence de pièces justificatives pour plusieurs opérations ;
- Situation des dettes et des créances inconnue ;
- Discordances entre les montants des mandats et ceux des pièces justificatives ;
- Contradiction entre l'objet des mandats et celui des pièces justificatives annexées ;
- Des pièces justificatives contenant des mentions contradictoires en elles-mêmes.

Les motivations détaillées de la position de la Cour ont été formulées tout au long de ce travail sous forme d'observations assorties de recommandations. Elles permettent aux responsables de la commune de Bururi d'identifier les axes sur lesquels des progrès doivent être réalisés pour parvenir, par étapes successives, à une certification sans réserve.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

III. ANALYSE DE LA GESTION BUDGETAIRE

Section 1. Présentation du CG de l'exercice 2017

Le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 tel que transmis à la Cour des comptes est reproduit dans le tableau qui suit.

Tableau n° 1. CG de l'exercice 2017 transmis par la commune de Bururi

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
71 Impôts et taxes				
7111 Impôts sur les revenus locatifs	4 000 000	518 400	518 400	0
7121 Impôt foncier	6 000 000	5 403 303	5 403 303	0
7125 Taxe sur les cycles	1 000 000	576 000	576 000	0
7126 Taxes sur les animaux	4 000 000	2 251 500	2 251 500	0
7131 Taxes annuelles sur les activités	7 000 000	6 240 500	6 240 500	0
7138 Autres taxes	60 000 000	58 657 538	58 657 538	0
7141 Taxes sur les boissons	8 000 000	8 922 000	8 922 000	0
7161 Taxe de chargement	5 000 000	6 207 600	6 207 600	0
7162 Taxes sur les transports	2 500 000	2 604 300	2 604 300	0
7164 Taxe sur la publicité	1 000 000	985 000	985 000	0
Total chapitre 71	98 500 000	92 366 141	92 366 141	0
72 Revenus de la propriété				
7221 Droits de place dans les marchés non couverts	1 500 000	1 400 000	1 400 000	0
Total chapitre 72	1 500 000	1 400 000	1 400 000	0
73 Revenus de la vente de biens et services				
7312 Location d'immeubles commerciaux	9 080 000	6 940 000	6 940 000	0
7321 Droits sur attestations et autorisations	8 000 000	7 450 100	7 450 100	0
7322 Droits sur délivrance de cartes ou titres	2 000 000	1 349 000	1 349 000	0
7328 Autres	2 000 000	2 328 841	2 328 841	0
Total chapitre 73	21 080 000	18 067 941	18 067 941	0
74 Produits des amendes administratives				
7400 Produits des amendes administratives	8 000 000	8 758 000	8 758 000	0
Total chapitre 74	8 000 000	8 758 000	8 758 000	0
TOTAL RECETTES	129 080 000	120 592 082	120 592 082	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
REELLES				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	129 080 000	120 592 082	120 592 082	0
Excédent de fonctionnement reporté 2016	5 476 618	5 476 618	5 476 618	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	134 556 618			
RESULTAT DE L'EXERCICE				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13 Subventions d'investissement				
1310 Subvention d'équipement de l'Etat et établissements publics nationaux	864 916 298	417 685 857	417 685 857	
Total	864 916 298	417 685 857	417 685 857	
02 Virement				
0210 Virement de la section de fonctionnement	13 315 028	11 240 503	0	0
Total	13 315 028	11 240 503	0	0
Total des recettes d'investissement de l'exercice	878 231 326	428 926 360	417 685 857	0
Solde d'exécution positif reporté 2016				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	878 231 326			
SOLDE D'EXECUTION			0	

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Paiement	Reste à payer
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
60 Achats				
6010 Carburant et lubrifiant	7 200 000	7 108 976	7 108 976	0
6020 Fourniture d'entretien	1 000 000	838 100	838 100	0
6030 Fournitures administratives	10 000 000	9 971 130	9 971 130	0
6050 Vêtements	1 160 000	1 160 000	1 160 000	0
6070 Energie et eau	2 000 000	1 290 000	1 290 000	0
Total chapitre 60	21 360 000	20 368 206	20 368 206	0
61 Services extérieurs				
6120 Location du matériel et frais de transport	5 500 000	5 046 500	5 046 500	0
6130 Loyers et charges	1 200 000	1 100 000	1 100 000	0
6140 Entretien et réparation	5 000 000	4 937 210	4 937 210	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Paiement	Reste à payer
6150 Prime d'assurance	200 000	141 400	141 400	0
6170 Frais bancaires	400 000	396 156	396 156	
6180 Autres services	0	0	0	0
Total chapitre 61	12 300 000	11 621 266	11 621 266	0
62 Autres services extérieurs				
6210 Personnel extérieur	1 440 000	1 440 000	1 440 000	0
6220 Frais de déplacement et de mission	12 000 000	11 861 500	11 861 500	0
6230 Frais de formation	500 000	165 000	165 000	0
6240 Relation publiques-publicité	10 000 000	9 848 300	9 848 300	0
6260 Frais postaux et de télécommunications	4 100 000	4 087 060	4 087 060	0
6270 Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	500 000	461 500	461 500	0
6280 Divers	6 000 000	5 897 550	5 897 550	0
Total chapitre 62	34 540 000	33 760 910	33 760 910	0
64 Charges du personnel				
6410 Rémunérations et indemnités des pouvoirs publics	10 860 000	9 870 000	9 870 000	0
6420 Rémunérations et indemnités du personnel permanent	27 078 492	25 521 460	25 521 460	0
6430 Rémunération et indemnités du personnel occasionnel	500 000	0	0	0
6440 Cotisations sociales	5 064 480	4 981 413	4 981 413	0
6450 Allocations, prestations sociales et secours	1 812 000	1 728 000	1 728 000	0
Total chapitre 64	45 314 972	42 100 873	42 100 873	0
65 Subventions, participations et assistance sociale				
6510 Assistance sociale, allocations et secours	2 000 000	1 736 098	1 736 098	0
6550 Participations obligatoires	250 000	250 000	250 000	0
Total chapitre 65	2 250 000	1 986 098	1 986 098	0
Total dépenses réelles	115 764 972	109 837 353	109 837 353	0
02 Virements				
0230 Virement à la section d'investissement	13 315 028	11 240 503	0	0
Total chapitre 02	13 315 028	11 240 503	0	0
Total dépenses d'ordre	13 315 028	11 240 503	0	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Paiement	Reste à payer
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	129 080 000	121 077 856	109 837 353	0
Déficit de fonctionnement reporté 2016				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	129 080 000			
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 990 844	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
21 Immobilisations corporelles				
2123 Bâtiments scolaires	575 916 298	372 237 476	372 237 476	0
2124 Bâtiments sanitaires	208 000 000	33 834 506	33 834 506	0
2128 Autres constructions	81 000 000	10 446 375	10 446 375	0
2138 Autres infrastructures	13 315 028	11 377 300	11 377 300	0
Total chapitre 21	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
TOTAL DEPENSES REELLES	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
Solde d'exécution négatif reporté 2016				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	878 231 326			
SOLDE D'EXECUTION				

Source : CG de la commune de Bururi, exercice 2017

La lecture du tableau montre des irrégularités dans la présentation des comptes du CG. La commune de Bururi a violé la maquette du CG telle que prévue par le MPAFC¹ qui exige que les comptes soient détaillés dans les rubriques à 4 chiffres, ce qui permet de connaître les montants qui ont été dépensés rubrique par rubrique.

Cette irrégularité se remarque sur toutes les dépenses de fonctionnement. A titre d'exemple, il aurait notamment été procédé de la manière suivante :

- Le compte « entretien et réparation » (compte 614) montre uniquement le montant global dépensé sur ce compte mais devait être détaillé pour qu'il soit connu les dépenses qui ont été effectuées sur les rubriques « terrains » (compte 6141), « bâtiments » (compte 6142), « réseau et voirie » (compte 6143), « réseaux d'eau potable et d'assainissement » (compte 6144), « réseau d'électricité » (compte 6145), « matériel de transport » (compte 6147), « machines, matériel de bureau et informatique » (compte 6146) et « autres » (compte 6148) ;
- Le compte « rémunérations et indemnités des pouvoirs publics » (compte 641) montre uniquement le montant total dépensé sur ce compte, mais il devait être détaillé sous les

¹ MPAFC, 4^{ème} édition, section II, page 159 et suivant.

RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017

- rubriques « administrateur et maire » (compte 6411), « membres du conseil communal » (compte 6412), « membres du conseil de colline » (compte 6413) ;
- Le compte « assistance sociale, allocations et secours » (compte 651) devait être détaillé dans les rubriques « prise en charge des élèves » (compte 6511), « prise en charge des malades indigents » (compte 6512), « allocation aux enseignants » (compte 6513), « assistance et secours aux détenus » (compte 6514), « secours d'urgence » (compte 6515) ;
 - Et ainsi de suite pour tous les comptes des dépenses avec les montants correspondants pour chaque rubrique à 4 chiffres.

Recommandations :

La Cour des comptes recommande à la commune de :

- Justifier le défaut de détails dans les comptes alors que le MPAFC l'exige ;
- Se conformer au MPAFC dans la présentation des comptes du CG.

Commentaire de la commune :

La commune de Bururi retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application.

Néanmoins, nous regrettons qu'une erreur d'inattention a fait que la commune continue à élaborer le budget et ses comptes de gestion avec comme imputations se limitant au niveau d'article budgétaire. Nous vous signalons ici que les maquettes du budget primitif, du compte administratif et du compte de gestion qui se trouvaient dans la première édition du MPAFC limitaient les imputations budgétaires à trois chiffres seulement (voir MPAFC 1^{ère} édition). Comme notre commune a appliqué le MPAFC depuis sa première édition et que la formation de nos agents a été faite sur cette première édition, nous avons continué à travailler conformément à ce que nos agents ont appris. Mais à partir du budget 2018, nous avons fait le budget avec imputation à quatre chiffres.

Section 2. Analyse des recettes

La Cour a analysé les comptes des recettes contenus dans le CG de l'exercice 2017 et qui sont repris dans le tableau qui suit. Les recettes sont constituées de recettes de fonctionnement et de recettes d'investissement.

Tableau n° 2. Recettes de l'exercice 2017

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
71 Impôts et taxes				
7111 Impôts sur les revenus locatifs	4 000 000	518 400	518 400	0
7121 Impôt foncier	6 000 000	5 403 303	5 403 303	0
7125 Taxe sur les cycles	1 000 000	576 000	576 000	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
7126 Taxes sur les animaux	4 000 000	2 251 500	2 251 500	0
7131 Taxes annuelles sur les activités	7 000 000	6 240 500	6 240 500	0
7138 Autres taxes	60 000 000	58 657 538	58 657 538	0
7141 Taxes sur les boissons	8 000 000	8 922 000	8 922 000	0
7161 Taxe de chargement	5 000 000	6 207 600	6 207 600	0
7162 Taxes sur les transports	2 500 000	2 604 300	2 604 300	0
7164 Taxe sur la publicité	1 000 000	985 000	985 000	0
Total chapitre 71	98 500 000	92 366 141	92 366 141	0
72 Revenus de la propriété				
7221 Droits de place dans les marchés non couverts	1 500 000	1 400 000	1 400 000	0
Total chapitre 72	1 500 000	1 400 000	1 400 000	0
73 Revenus de la vente de biens et services				
7312 Location d'immeubles commerciaux	9 080 000	6 940 000	6 940 000	0
7321 Droits sur attestations et autorisations	8 000 000	7 450 100	7 450 100	0
7322 Droits sur délivrance de cartes ou titres	2 000 000	1 349 000	1 349 000	0
7328 Autres	2 000 000	2 328 841	2 328 841	0
Total chapitre 73	21 080 000	18 067 941	18 067 941	0
74 Produits des amendes administratives				
7400 Produits des amendes administratives	8 000 000	8 758 000	8 758 000	0
Total chapitre 74	8 000 000	8 758 000	8 758 000	0
TOTAL RECETTES REELLES	129 080 000	120 592 082	120 592 082	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	129 080 000	120 592 082	120 592 082	0
Excédent de fonctionnement reporté 2016	5 476 618	5 476 618	5 476 618	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	134 556 618			
RESULTAT DE L'EXERCICE				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13 Subventions d'investissement				
1310 Subvention d'équipement de l'Etat et établissements publics nationaux	864 916 298	417 685 857	417 685 857	
Total	864 916 298	417 685 857	417 685 857	

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
02 Virement				
0210 Virement de la section de fonctionnement	13 315 028	11 240 503	0	0
Total	13 315 028	11 240 503	0	0
Total des recettes d'investissement de l'exercice	878 231 326	428 926 360	417 685 857	0
Solde d'exécution positif reporté 2016				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	878 231 326			
SOLDE D'EXECUTION			0	

Source : GC de la commune de Bururi, exercice 2017.

A. Recettes de fonctionnement

Le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes (compte 71), des revenus de la propriété (compte 72), des revenus de la vente des biens et services (compte 73) et du produit des amendes administratives (compte 74).

1. Impôts et taxes (compte 71)

Le compte « impôts et taxes » est composé des rubriques « impôts sur les revenus locatifs » (compte 7111), « impôt foncier » (compte 7121), « taxe sur les cycles » (compte 7125), « taxes sur les animaux » (compte 7126), « taxes annuelles sur les activités » (compte 7131), « autres taxes » (compte 7138), « taxes sur les boissons » (compte 7141), « taxe de chargement » (compte 7161), « taxes sur les transports » (compte 7162) et « taxe sur la publicité » (compte 7164).

Le niveau des réalisations des recettes relatives aux impôts et taxes est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau n° 3. Niveau de réalisation des impôts et taxes

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
71 Impôts et taxes			
7111 Impôts sur les revenus locatifs	4 000 000	518 400	12,96
7121 Impôt foncier	6 000 000	5 403 303	90,06
7125 Taxe sur les cycles	1 000 000	576 000	57,60
7126 Taxes sur les animaux	4 000 000	2 251 500	56,29
7131 Taxes annuelles sur les activités	7 000 000	6 240 500	89,15
7138 Autres taxes	60 000 000	58 657 538	97,76
7141 Taxes sur les boissons	8 000 000	8 922 000	111,53
7161 Taxe de chargement	5 000 000	6 207 600	124,15
7162 Taxes sur les transports	2 500 000	2 604 300	104,17

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
7164 Taxe sur la publicité	1 000 000	985 000	98,50
Total	98 500 000	92 366 141	93,77

Source : CG commune de Bururi exercice 2017

L'analyse du tableau renseigne que les impôts sur les revenus locatifs ont été réalisés au taux insignifiant de 12,96% alors que ce sont des revenus normalement stables. Les taxes sur les cycles et sur les animaux ont également été réalisées à des taux bas (57,60% et 56,29% respectivement).

La taxe sur les boissons, la taxe de chargement et la taxe sur les transports ont été perçues à un taux supérieur à 100% (respectivement 11,53%, 124,15% et 104,17%).

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

- Faire des prévisions réalistes ;
- Mettre beaucoup de diligence dans le recouvrement des recettes prévues dans le budget.

Commentaire de la commune :

Recommandations acceptées.

1. Revenus de la propriété (compte 72)

Selon le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017, le compte « revenus de la propriété » est constitué de la seule rubrique « droits de place dans les marchés non couverts » (compte 7221).

Le niveau de réalisation des revenus de la propriété est indiqué dans le tableau qui suit.

Tableau n° 4. Niveau de réalisation des revenus de la propriété

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
72 Revenus de la propriété			
7221 Droits de place dans les marchés non couverts	1 500 000	1 400 000	93,33
Total	1 500 000	1 400 000	93,33

Source : CG commune de Bururi 2017

La Cour constate que le montant prévu au titre des « revenus de la propriété » a été réalisé au taux de 93,33%.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

2. Revenus de la vente de biens et services (compte 73)

Le compte « revenus de la vente de biens et services » est composé des rubriques « location d'immeubles commerciaux » (compte 7312), « droits sur attestations et autorisations » (compte 7321), « droits sur délivrance de cartes ou titres » (compte 7322) et « autres » (compte 7328).

Le niveau de réalisation des revenus de la vente des biens et services est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau n° 5. Niveau de réalisation des revenus de la vente de biens et services

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
73 Revenus de la vente de biens et services			
7312 Location d'immeubles commerciaux	9 080 000	6 940 000	76,43
7321 Droits sur attestations et autorisations	8 000 000	7 450 100	93,13
7322 Droits sur délivrance de cartes ou titres	2 000 000	1 349 000	67,45
7328 Autres	2 000 000	2 328 841	116,44
Total	21 080 000	18 067 941	85,71

Source : CG commune de Bururi 2017

La Cour constate que les revenus de la vente des biens et services ont été réalisés à 18 067 941Fbu par rapport aux prévisions de 21 080 000Fbu, soit à un pourcentage de 85,71%.

La réalisation des revenus de la location d'immeubles commerciaux a été réalisé au taux faible de 76,43% alors que les immeubles commerciaux et le taux des loyers sont généralement connus au début de l'exercice.

Recommandation :

La Cour recommande à la commune de faire des prévisions réalistes.

Commentaire de la commune :

Recommandation acceptée.

3. Produit des amendes administratives (compte 74)

A la lecture du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017, le compte « produits des amendes administratives » est composé de la seule rubrique « produits des amendes administratives » (compte 7400).

Le niveau de réalisation du produit des amendes administratives est fourni dans le tableau ci-après.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Tableau n° 6. Niveau de réalisation du produit des amendes administratives

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
74 Produits des amendes administratives			
7400 Produits des amendes administratives	8 000 000	8 758 000	109,47
Total	8 000 000	8 758 000	109,47

Source : CG commune de Bururi 2017

La Cour constate que le produit des amendes administratives a été réalisé à 8 758 000Fbu sur des prévisions de 8 000 000Fbu, soit un taux de réalisation de 109,47.

B. Recettes d'investissement

Le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que les recettes d'investissement ont été perçues aux comptes « subventions d'investissements » (compte 13) et « virement » (compte 02). Les montants respectifs sont mentionnés dans le tableau qui suit.

Tableau n° 7. Etat de réalisation des recettes d'investissement

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Recettes d'investissement			
13 Subventions d'investissement	864 916 298	417 685 857	48,29
02 Virement	13 315 028	11 240 503	84,42
Total	878 231 326	428 926 360	48,84

Source : CG commune de Bururi 2017.

A la lecture du tableau, la Cour constate que les subventions d'investissement ont été réalisées au taux de 48,29% au moment où le virement à la section d'investissement a connu un taux de réalisation de 84,42%. Les recettes d'investissement prévues sont de 878 231 326Fbu et les recettes réalisées sont de 428 926 360Fbu, soit un taux de réalisation de 48,84%.

Section 3. Analyse des dépenses

La Cour a analysé les comptes des dépenses contenus dans le CG et qui sont repris dans le tableau qui suit. Les dépenses sont constituées de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Tableau n° 8. Dépenses de l'exercice 2017

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Paiement	Reste à payer
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
60 Achats				
601 Carburant et lubrifiant	7 200 000	7 108 976	7 108 976	0
602 Fourniture d'entretien	1 000 000	838 100	838 100	0
603 Fournitures administratives	10 000 000	9 971 130	9 971 130	0
605 Vêtements	1 160 000	1 160 000	1 160 000	0
607 Energie et eau	2 000 000	1 290 000	1 290 000	0
Total chapitre 60	21 360 000	20 368 206	20 368 206	0
61 Services extérieurs				
612 Location du matériel et frais de transport	5 500 000	5 046 500	5 046 500	0
613 Loyers et charges	1 200 000	1 100 000	1 100 000	0
614 Entretien et réparation	5 000 000	4 937 210	4 937 210	0
615 Prime d'assurance	200 000	141 400	141 400	0
617 Frais bancaires	400 000	396 156	396 156	
618 Autres services	0	0	0	0
Total chapitre 61	12 300 000	11 621 266	11 621 266	0
62 Autres services extérieurs				
621 Personnel extérieur	1 440 000	1 440 000	1 440 000	0
622 Frais de déplacement et de mission	12 000 000	11 861 500	11 861 500	0
623 Frais de formation	500 000	165 000	165 000	0
624 Relation publiques-publicité	10 000 000	9 848 300	9 848 300	0
626 Frais postaux et de télécommunications	4 100 000	4 087 060	4 087 060	0
627 Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	500 000	461 500	461 500	0
628 Divers	6 000 000	5 897 550	5 897 550	0
Total chapitre 62	34 540 000	33 760 910	33 760 910	0
64 Charges du personnel				
641 Rémunérations et indemnités des pouvoirs publics	10 860 000	9 870 000	9 870 000	0
642 Rémunérations et indemnités du personnel permanent	27 078 492	25 521 460	25 521 460	0
643 Rémunération et indemnités du personnel occasionnel	500 000	0	0	0
644 Cotisations sociales	5 064 480	4 981 413	4 981 413	0
645 Allocations, prestations sociales et secours	1 812 000	1 728 000	1 728 000	0
Total chapitre 64	45 314 972	42 100 873	42 100 873	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Prise en charge	Paiement	Reste à payer
65 Subventions, participations et assistance sociale				
651 Assistance sociale, allocations et secours	2 000 000	1 736 098	1 736 098	0
655 Participations obligatoires	250 000	250 000	250 000	0
Total chapitre 65	2 250 000	1 986 098	1 986 098	0
Total dépenses réelles	115 764 972	109 837 353	109 837 353	0
02 Virements				
0230 Virement à la section d'investissement	13 315 028	11 240 503	0	0
Total chapitre 02	13 315 028	11 240 503	0	0
Total dépenses d'ordre	13 315 028	11 240 503	0	0
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	129 080 000	121 077 856	109 837 353	0
Déficit de fonctionnement reporté 2016				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	129 080 000			
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 990 844	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
21 Immobilisations corporelles				
2123 Bâtiments scolaires	575 916 298	372 237 476	372 237 476	0
2124 Bâtiments sanitaires	208 000 000	33 834 506	33 834 506	0
2128 Autres constructions	81 000 000	10 446 375	10 446 375	0
2138 Autres infrastructures	13 315 028	11 377 300	11 377 300	0
Total chapitre 21	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
TOTAL DEPENSES REELLES	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	878 231 326	427 895 657	427 895 657	0
Solde d'exécution négatif reporté 2016				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	878 231 326			
SOLDE D'EXECUTION				

Source : CG commune de Bururi 2017.

A. Dépenses de fonctionnement

Le CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que les dépenses de fonctionnement sont constituées des achats (compte 60), des services extérieurs (compte 61), des autres services extérieurs (compte 62), des charges du personnel (compte 64), des subventions, participations et assistances (compte 65) et des virements (compte 02).

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

1. Achats (compte 60)

A la lecture du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017, le compte « achats » est composé des rubriques « carburant et lubrifiants » (compte 601), « fournitures d'entretien » (compte 602), « fournitures administratives » (compte 603), « vêtements » (compte 605) et « énergie et eau » (compte 607).

Le niveau d'exécution du compte des achats est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau n° 9. Niveau d'exécution des achats

Imputation et libellé	Prévisions	Réalisations CG	Taux d'exécution
60 Achats			
601 Carburant et lubrifiants	7 200 000	7 108 976	98,74
602 Fournitures d'entretien	1 000 000	838 100	83,81
603 Fournitures administratives	10 000 000	9 971 130	99,71
605 Vêtements	1 160 000	1 160 000	100,00
607 Energie et eau	2 000 000	1 290 000	64,50
Total	21 360 000	20 368 206	95,36

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

Le tableau ci-dessus montre à première vue un taux d'exécution supérieur à 80% pour les rubriques du compte des achats, sauf pour la rubrique « énergie et eau » (compte 607) où le taux d'exécution est de 64,50%. En moyenne, le compte des achats accuse un taux d'exécution de 95,36%.

Toutefois, l'analyse des mandats et de leurs pièces justificatives disponibles a révélé beaucoup de mauvaises imputations des rubriques du compte des achats, ce qui fausse les montants contenus dans le CG et les pourcentages indiqués. Quelques exemples :

- Un montant de 160 000Fbu relatif aux carburant et lubrifiants (mandat n° 640 du 03/07/2017) a été imputé au compte « relations publiques et publicité » (compte 624) alors qu'il devait l'être au compte « carburant et lubrifiants » (compte 601) ;
- Le montant de 500 000Fbu (mandat n° 1097) imputé au compte « relations publiques et publicité » cache en lui-même un montant de 114 480Fbu qui a été utilisé pour l'achat du carburant et qui devait être imputé au compte 601 ;
- Le montant de 45 540Fbu (mandat n° 900 du 25/09/2017) imputé au compte « carburant et lubrifiants » (compte 601) cache derrière lui une somme de 3 500Fbu qui a été dépensée pour une main d'œuvre et qui devait ainsi être imputée au compte « services extérieurs » (compte 621) ;
- Un montant de 3 000Fbu relatif au paiement de main d'œuvre a été imputé au compte « fournitures d'entretien » alors qu'il devait l'être au compte « entretien et réparation » (compte 614) ;
- Un montant de 40 000Fbu (mandat n° 143 du 20/02/2017) a été imputé au compte « entretien et réparation » (compte 614) alors qu'il se rapporte à une fourniture d'entretien ;

RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017

- Un montant de 100 000Fbu utilisé pour l'achat de drapeaux a été imputé au compte « relations publiques et publicité » (compte 624) alors qu'il s'agit d'une fourniture administrative (compte 603) ;
- Un montant de 61 000Fbu (somme de 10 000Fbu pour achat de nattes pour veilleurs, 8 000Fbu d'abord, 15 000Fbu ensuite et 12 000Fbu pour achat de couvertures, et de 6 000Fbu pour achat de parapluie) a été imputé au compte « divers » (compte 688) alors qu'il s'agit bel et bien des vêtements (compte 605) au sens du MPAFC.

De par ces seuls exemples, la Cour constate que les montants mentionnés dans les rubriques du compte des achats ne sont pas vrais et que pour la rubrique « carburant et lubrifiants » le montant autorisé peut avoir été dépassé.

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

- Justifier ces mauvaises imputations ;
- Présenter le CG en conformité avec la maquette du MPAFC ;
- Bien imputer les dépenses dans leurs comptes correspondants ;
- Respecter l'autorisation du conseil communal.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application.

Par contre, là où vous parlez de la mauvaise imputation, cela dépend de l'activité correspondant à cette dépense. Par exemple le mandat n° 640 du 03/07/2017 relatif à l'achat du carburant et qui avait été imputé à l'imputation 624 « relations publiques et publicité », c'est parce que ce carburant correspondait aux activités de préparation de la fête de l'indépendance (compte 624) et non à la consommation normale du carburant.

2. Services extérieurs (compte 61)

A la lecture du CG présenté par la commune de Bururi, le compte « services extérieurs » est composé des rubriques « location du matériel et frais de transport » (compte 612), « loyers et charges » (compte 613), « entretien et réparation » (compte 614), « prime d'assurance » (615), « frais bancaires » (compte 617) et « autres services » (compte 618).

Le niveau d'exécution du compte des services extérieurs est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n° 10. Niveau d'exécution des services extérieurs

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
61 Services extérieurs			
612 Location du matériel et frais de transport	5 500 000	5 046 500	91,75
613 Loyers et charges	1 200 000	1 100 000	91,67
614 Entretien et réparation	5 000 000	4 937 210	98,74

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
615 Prime d'assurance	200 000	141 400	70,70
617 Frais bancaires	400 000	396 156	99,04
618 Autres services	0	0	-
Total	12 300 000	11 621 266	94,48

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

Le tableau ci-dessus montre d'emblée un niveau d'exécution supérieure à 90% pour les services extérieurs, sauf pour la seule rubrique « prime d'assurance » où il est de 70,70%.

La Cour constate que le taux de réalisation de la rubrique « prime d'assurance » est anormalement bas, les biens devant faire l'objet d'assurance étant généralement connus au début de l'exercice.

L'analyse des mandats et des pièces justificatives mises à la disposition de la Cour a néanmoins révélé de mauvaises imputations des rubriques du compte « services extérieurs » et des dépenses non justifiées, ce qui fausse les montants présentés dans le CG et les pourcentages d'exécution indiqués. Ci-après quelques exemples :

- Tous les mandats relatifs à la location du matériel de transport ne sont munis d'aucune pièce justificative (contrat de location et facture) ;
- Un montant de 110 000Fbu (mandat n° 140, 143 et 147) a été, à trois reprises, imputé au compte « entretien et réparation » (compte 614) alors que les 330 000Fbu ont été dépensés pour la location d'un camion benne, donc devant figurer au compte « location du matériel et frais de transport » (compte 612) ;
- Un montant de 215 000Fbu qui a été dépensé pour la location d'un minibus de marque Hiace a été imputé au compte « relations publiques et publicité » (compte 624) alors qu'il s'agit d'une location de matériel de transport (compte 612) ;
- Manque de pièces justificatives pour toutes les locations de véhicule (pas de contrat de location et pas facture) et l'objet de la location souvent n'est pas précisé ;
- Le mode de fixation du montant de la location n'est pas précis. A titre d'exemple, la location de véhicule du 25/02/2017 où il est précisé que la location est de 7h30 à 22h et que le déplacement est fixé à 60 000Fbu par jour en faveur du cadre déplacé, il n'y a pas de justification de l'utilisation des 150 000Fbu qui ont été déboursés ;
- Un montant de 350 000Fbu a été utilisé pour la location d'une salle de réunion mais a été imputé au compte « divers » (compte 628) au lieu de l'être au compte « loyers et charges » (613) ;
- Des montants dépensés pour le chargement de gravier ont été imputés au compte « entretien et réparation » (compte 614) au lieu de l'être sur le compte « personnel extérieur » (compte 621).

Ces quelques exemples montrent que la commune de Bururi a mentionné dans les rubriques du compte « services extérieurs » des montants qui ne devaient pas y être ou a omis d'y inscrire des montants devant y être mentionnés.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

- Justifier les locations de véhicule non matérialisées par des pièces justificatives ;
- Justifier ces mauvaises imputations ;
- Respecter le MPAFC dans l'imputation des comptes ;
- Respecter l'autorisation du conseil communal.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application.

Par contre, là où vous parlez de la mauvaise imputation, cela dépend de l'activité correspondant à cette dépense comme on l'a signalé ci-haut. Concernant les locations de véhicules non matérialisées par des pièces justificatives comme vous le dites, on vous signale que les pièces justificatives existent et sont annexées aux mandats y relatifs, seulement il n'y a pas de contrat de location mais il y a l'acquit de réception signé par le propriétaire du véhicule. Nous vous garantissons que les contrats seront établis pour les locations à venir.

3. Autres services extérieurs (compte 62)

La lecture du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 montre que le compte « autres services extérieurs » est composé des rubriques « personnel extérieur » (compte 621), « frais de déplacement et de mission » (compte 622), « frais de formation » (compte 623), « relation publiques et publicité » (compte 624), « frais postaux et de télécommunications » (compte 626), « frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique » (compte 627) et « divers » (compte 628).

Le niveau d'exécution du compte des autres services extérieurs est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau n° 11. Niveau d'exécution des autres services extérieurs

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
62 Autres services extérieurs			
621 Personnel extérieur	1 440 000	1 440 000	100,00
622 Frais de déplacement et de mission	12 000 000	11 861 500	98,85
623 Frais de formation	500 000	165 000	33,00
624 Relation publiques et publicité	10 000 000	9 848 300	98,48
626 Frais postaux et de télécommunications	4 100 000	4 087 060	99,68
627 Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	500 000	461 500	92,30
628 Divers	6 000 000	5 897 550	98,29
Total	34 540 000	33 760 910	97,74

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017

Le tableau ci-dessus montre que l'exécution des autres services extérieurs accuse un taux d'exécution supérieur à 90% sauf pour la rubrique « frais de formation » (compte 623) dont le taux d'exécution est de 33%.

Néanmoins, l'analyse des mandats et des pièces justificatives a relevé beaucoup de mauvaises imputations aux rubriques du compte « autres services extérieurs » ainsi que des dépenses injustifiées, ce qui fausse les montants présentés dans le CG et partant de leur taux d'exécution. Quelques exemples :

- Un montant de 413 200Fbu a été imputé au compte « divers » (compte 628) alors qu'il devait l'être sur la rubrique « autres services extérieurs ». Il s'agit de tous les services rendus pour le chargement de véhicules, d'implantation de pancarte, de déplacement de kiosque, d'enterrement d'un chien, etc. Cela constitue déjà un dépassement du montant qui avait été prévu à la rubrique « personnel extérieur » ;
- Un montant de 248 000Fbu a été imputé au compte « frais de déplacement et de mission » (compte 622) alors qu'il est la somme des rémunérations d'agents extérieurs qui ont travaillé au stade de Kabuye et qui doit ainsi être imputée au compte « personnel extérieur » ;
- Un montant de 2 583 800Fbu a été dépensé au titre de « divers » (compte 628) alors qu'il représente des cotisations de la commune au fonctionnement de l'administration provinciale. Ce sont, selon le MPAFC, des « participations obligatoires » (compte 655) ;
- Des montants ont été dépensés au titre des « frais postaux et de télécommunication » sans aucune référence légale ni aux montants à attribuer ni à la qualité des bénéficiaires ;
- Des sommes d'argent ont également été imputées au compte « divers » (compte 628) alors qu'ils devaient l'être dans d'autres comptes. On peut mentionner 61 000Fbu qui devait être imputé au compte 605, 350 000Fbu au compte 613, 49 200Fbu au 614, 413 200 au 621, 204 500 au 622, etc.

Ces quelques exemples montrent que la commune de Bururi a omis de mentionner dans les rubriques du compte « autres services extérieurs » des montants qui devaient y être imputés ou a imputés sur ces rubriques des montants qui devaient l'être sur d'autres comptes.

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

- Justifier ces mauvaises d'imputation ;
- Respecter le MPAFC dans l'imputation des dépenses dans leurs véritables comptes ;
- Respecter l'autorisation du conseil communal.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application. Par contre, là où vous parlez de la mauvaise imputation, ça dépend de l'activité correspondant à cette dépense comme on l'a signalé ci-haut. Toutefois, la commune s'engage à corriger toutes les irrégularités constatées par la Cour des comptes relatives à la mauvaise imputation.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

4. Charges du personnel (compte 64)

La lecture du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que le compte « charges du personnel » est composé des rubriques « rémunérations et indemnités des pouvoirs publics » (compte 641), « rémunérations et indemnités du personnel permanent » (compte 642), « rémunérations et indemnités du personnel occasionnel » (compte 643), « cotisations sociales » (compte 644) et « allocations, prestations sociales et secours » (compte 645).

Le niveau d'exécution des charges du personnel est mentionné dans le tableau qui suit.

Tableau n° 12. Niveau d'exécution des charges du personnel

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
64 Charges du personnel			
641 Rémunérations et indemnités des pouvoirs publics	10 860 000	9 870 000	90,88
642 Rémunérations et indemnités du personnel permanent	27 078 492	25 521 460	94,25
643 Rémunérations et indemnités du personnel occasionnel	500 000	0	0,00
644 Cotisations sociales	5 064 480	4 981 413	98,36
645 Allocations, prestations sociales et secours	1 812 000	1 728 000	95,36
Total	45 314 972	42 100 873	92,91

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

Il ressort de ce tableau que l'exécution des dépenses relatives aux charges du personnel est supérieure à 90% sauf pour la rubrique « rémunérations et indemnités du personnel occasionnel » (compte 643) où le niveau d'exécution est nul.

Malgré cela, l'analyse des mandats et de leurs pièces justificatives montre de mauvaises imputations aux rubriques du compte « charges du personnel », ce qui fausse les montants présentés dans le CG. Ci-après quelques exemples :

- Un montant de 678 828Fbu qui a été payé au titre d'indemnité de fin de carrière a été imputé au compte « assistance sociale, allocations et secours » (compte 651) alors qu'il s'agit, selon le MPAFC, d'une composante du salaire devant être inscrite au compte « rémunérations et indemnités du personnel permanent » (compte 642) ;
- Un montant de 22 500Fbu payé au titre de prime pour heures supplémentaires et prime d'assiduité a été imputé au compte « frais de déplacement et de mission » (compte 622) alors qu'il constitue également une composante du salaire.

Ces exemples montrent une mauvaise imputation des rubriques du compte « charges du personnel ».

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

- Justifier les mauvaises imputations ;
- Respecter le MPAFC en imputant les montants dépensés dans leurs véritables comptes ;
- Faire des prévisions budgétaires réalistes.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application. Toutefois, la commune s'engage à corriger toutes les irrégularités constatées par la Cour des comptes relatives à la mauvaise imputation.

5. Subventions, participations et assistances (compte 65)

L'analyse du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que le compte « subventions, participations et assistances » est composé des rubriques « assistance sociales, allocations et secours » (compte 651) et « participations obligatoires » (compte 655).

Tableau n° 13. Niveau d'exécution des subventions, participations et assistance sociale

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
65 Subventions, participations et assistance sociale			
651 Assistance sociale, allocations et secours	2 000 000	1 736 098	86,80
655 Participations obligatoires	250 000	250 000	100,00
Total	2 250 000	1 986 098	88,27

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

La lecture du tableau montre que l'exécution des subventions, participations et allocations accuse un niveau supérieur à 85%. Sur le montant total de 2 250 000Fbu prévu, l'exécution qui en a été faite est de 1 986 098Fbu, soit un taux d'exécution de 88,27%.

Néanmoins, l'analyse des mandats et de leurs pièces justificatives révèle de mauvaises imputations des rubriques du compte « subventions, participations et assistance sociale ». Quelques exemples :

- Un montant de 678 827Fbu dépensé au titre d'indemnités de fin de carrière a été imputé au compte « assistance sociale, allocations et secours » (compte 651) alors qu'il constitue une composante du salaire (compte 642) ;
- Un montant de 60 000Fbu accordé aux mandataires collinaires sous forme de gratification durant les fêtes devait être imputé au compte « relations publiques et publicité » (compte 624) plutôt qu'être considéré comme une assistance sociale (compte 651) ;
- Le montant de 2 583 800Fbu est une participation obligatoire (compte 655) pour subvenir aux charges provinciales mais il a été imputé à la rubrique « divers » (compte 628).

La Cour constate des omissions ou des mentions qui ne devaient pas être dans les rubriques du compte « subventions, participations et assistances ».

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de de :

- Justifier ces mauvaises imputations ;
- Respecter le MPAFC dans l'imputation des dépenses.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application. Toutefois, la commune s'engage à corriger toutes les irrégularités constatées par la Cour des comptes relatives à la mauvaise imputation.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées du montant du virement à la section d'investissement et des dépenses d'acquisition des immobilisations corporelles.

1. Virement à la section d'investissement (compte 02)

La lecture du compte « virements » amène à constater qu'il est constitué d'une seule rubrique, « virement à la section d'investissement » (compte 023).

Tableau n° 14. Niveau d'exécution des virements

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
02 Virements			
023 Virement à la section d'investissement	13 315 028	11 240 503	84,42
Total	13 315 028	11 240 503	84,42

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

La Cour constate que le virement à la section d'investissement a été exécuté au taux de 84,42%.

2. Immobilisations corporelles (compte 21)

La lecture du compte « immobilisations corporelles » du CG de la commune de Bururi de l'exercice 2017 renseigne que ce compte est constitué des rubriques « bâtiments scolaires » (compte 2123), « bâtiments sanitaires » (compte 2124), « autres constructions » (compte 2128) et « autres infrastructures » (compte 2138).

Le niveau d'exécution du compte des immobilisations corporelles est présenté dans le tableau qui suit.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Tableau n° 15. Niveau d'exécution des immobilisations corporelles

Imputation et libellé	Prévisions	Exécution CG	Taux d'exécution
21 Immobilisations corporelles			
2123 Bâtiments scolaires	575 916 298	372 237 476	64,63
2124 Bâtiments sanitaires	208 000 000	33 834 506	16,27
2128 Autres constructions	81 000 000	10 446 375	12,90
2138 Autres infrastructures	13 315 028	11 377 300	85,45
Total	878 231 326	427 895 657	48,72

Source : CG commune de Bururi 2017 et calculs de la Cour

D'emblée, le tableau montre le taux d'exécution des immobilisations corporelles est bas (48,72%). Il est en partie dû aux taux extrêmement bas de l'exécution des bâtiments sanitaires (16,27%) et des autres constructions (12,90%).

Néanmoins, l'analyse des mandats et des pièces justificatives révèle que seules les immobilisations corporelles suivantes ont pu être exécutées : bâtiments administratifs (compte 2121), bâtiments scolaires (compte 2123) et autres infrastructures (compte 2138). De même, l'analyse des comptes présentés révèle beaucoup de mauvaises imputations des rubriques du compte « immobilisations corporelles ». Ci-après quelques exemples :

- Un montant de 10 446 375Fbu imputé à la rubrique « autres constructions » (compte 2128) a été dépensé pour les travaux de construction de la zone de Munini, bâtiment qu'il faut ranger dans les « bâtiments administratifs » (compte 2121) qui n'a pas été mentionné dans le CG ;
- Un montant de 33 834 506Fbu imputé à la rubrique « bâtiments sanitaires » (compte 2124) a été dépensé pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'adduction de l'eau potable de Ndagano, ce qui devrait, selon la définition du MPAFC, être rangé du côté des infrastructures (compte 2132) ;
- Le compte « bâtiments sanitaires » pour lequel le conseil communal avait voté un budget de 208 000 000Fbu a connu une exécution nulle alors qu'il représente 23,68% du budget de 878 231 326Fbu voté pour les immobilisations corporelles ;
- Les pièces justificatives des dépenses relatives aux immobilisations corporelles font souvent défaut, ce qui met encore une fois en doute la réalité des services objet des paiements.

La Cour des comptes constate que le CG fait état des dépenses sur les rubriques « bâtiments sanitaires » (compte 2124) et « autres constructions » (compte 2128) alors qu'en réalité ces rubriques n'ont connu que des taux de réalisation nuls. Ainsi, les rubriques « bâtiments administratifs » (compte 2121) et « infrastructures » (compte 2132) ont fait l'objet de dépenses alors qu'aucun budget n'avait été voté pour ces rubriques.

Recommandations :

La Cour recommande à la commune de :

- Justifier ces imputations ;
- Respecter le MPAFC dans l'imputation des dépenses ;

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

- Faire de prévisions réalistes ;
- Respecter l'autorisation du conseil communal.

Commentaire de la commune :

La commune retient toutes les recommandations émises à ce point et s'engage à les mettre en application. La commune reconnaît cette mauvaise imputation qui a eu lieu car, comme on l'a dit en haut, nos agents de la comptabilité qui ont suivi la formation sur la première édition du manuel ont eu mal à maîtriser les modifications qui ont eu lieu dans d'autres éditions du MPAFC mais pour le moment les imputations à 4 chiffres sont maîtrisées à partir du budget 2018.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

IV. ANALYSE DE LA COHERENCE DU COMPTE DE GESTION

L'analyse de la cohérence du CG a été effectuée en rapprochant les données du CG et celles des FPCOR pour les recettes et avec celles des FPCM pour les dépenses. Il a également été procédé au rapprochement des mandats avec leurs pièces justificatives ainsi qu'à l'analyse de la cohérence des mentions sur les pièces justificatives.

Section 1. Rapprochement entre CG et les FPCOR sur les recettes

L'analyse des recettes de fonctionnement a également consisté à faire un rapprochement des données enregistrées sur les FPCOR et celles du CG comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 16. Rapprochement entre le CG et les FPCOR

Imputation et libellé	CG	FPCOR	Différence FPCOR-CG
7111 Impôts sur les revenus locatifs	518 400	518 400	0
7121 Impôt foncier	5 403 303	5 405 725	2 422
7125 Taxe sur les cycles	576 000	576 000	0
7126 Taxe sur les animaux	2 251 500	2 251 500	0
7131 Taxes annuelles sur les activités	6 240 500	6 240 500	0
7138 Autres taxes	58 657 538	58 657 538	0
7141 Taxes sur les boissons	8 922 000	8 922 000	0
7161 Taxe de chargement	6 207 600	6 207 600	0
7162 Taxes sur les transports	2 604 300	2 585 800	-18 500
7164 Taxes sur la publicité	985 000	1 003 500	18 500
7221 Droits de place dans les marchés non couverts	1 400 000	1 395 000	-5 000
7312 Location d'immeubles commerciaux	6 940 000	6 940 000	0
7321 Droits sur attestations et autorisations	7 450 100	7 450 100	0
7322 Droits sur délivrance de cartes ou titres	1 349 000	1 349 000	0
7328 Autres	2 328 841	2 328 841	0
7400 Produits des amendes administratives	8 758 000	8 750 800	-7 200
Excédent de fonctionnement 2016	5 476 618	5 476 618	0
Total	126 068 700	126 058 922	-9 778

Source : Tableau établi par la Cour à partir des données du CG et des FPCOR.

La lecture du tableau ci-dessus renseigne montre des discordances entre les montants figurant dans le CG et ceux des FPCOR pour les rubriques suivantes :

- Impôts fonciers (compte 7121) : un montant de 5 403 303Fbu au CG contre un montant de 5 405 725Fbu sur la FPCOR, soit un écart de 2 422Fbu ;
- Taxe sur les transports (compte 7162) : un montant de 2 604 300Fbu au CG contre un montant de 2 585 800Fbu sur la FPCOR, soit un écart de -18 500Fbu ;
- Taxes sur la publicité (compte 7164) : un montant de 985 000Fbu au CG contre un montant de 1 003 500Fbu sur la FPCOR, soit un écart de 18 500Fbu ;
- Droits de place dans les marchés non couverts (compte 7221) : un montant de 8 758 000Fbu au CG contre un montant de 8 750 800Fbu sur la FPCOR, soit un écart de - 7 200Fbu ;

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

- Produit des amendes administratives (compte 74) : un montant de 8 758 000Fbu au CG contre un montant de 8 750 800Fbu sur la FPCOR, soit un écart de -7 200Fbu.

Recommandation :

La Cour recommande à la commune de justifier ces discordances.

Commentaire de la commune :

Les discordances constatées entre le CG et les FPCOR sont dues par mégarde d'actualisation des FPCOR car le compte de gestion est l'extrait du logiciel de la comptabilité communale où toutes les irrégularités ont été constatées et corrigées à la clôture de l'exercice mais ces irrégularités n'ont pas été corrigée sur les fiches manuelles qui ont été comparées avec le CG extrait du logiciel lors du contrôle.

Section 2. Rapprochement entre le CG et les FPCM sur les dépenses

Le rapprochement entre les données enregistrées sur les FPCM et celles du CG est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 17. Rapprochement entre le CG et les FPCM

Imputation et libellé	CG	FPCM	Ecart FPCM-CG
601 Carburant et lubrifiants	7 108 976	7 108 896	0
602 Fourniture d'entretien	838 100	838 100	0
603 Fournitures administratives	9 971 130	9 971 130	0
605 Vêtements	1 160 000	1 160 000	0
607 Energie et eau	1 290 000	1 290 000	0
612 Location du matériel et frais de transport	5 046 500	5 046 500	0
613 Loyers et charges	1 100 000	1 100 000	0
614 Entretien et réparation	4 937 210	4 919 210	-18 000
615 Prime d'assurance	141 400	141 400	0
616 Frais d'étude et redevances			
617 Frais bancaires	396 156	396 156	0
618 Autres services	0	0	0
621 Personnel extérieur	1 440 000	1 440 000	0
622 Frais de déplacement et de mission	11 861 500	11 884 600	23 100
623 Frais de formation	165 000	165 000	0
624 Relations publiques et publicités	9 848 300	9 768 300	-80 000
625 Frais d'abonnement journaux et magazines	0	0	0
626 Frais postaux et de télécommunication	4 087 060	4 087 060	0
627 Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	461 500	461 500	0
628 Divers	5 897 550	5 897 550	0
641 Rémunération et indemnités des pouvoirs publics	9 870 000	9 810 000	60 000
642 Rémunération et indemnités du	25 521 460	25 521 460	0

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Imputation et libellé	CG	FPCM	Ecart FPCM-CG
personnel permanent			
643 Rémunération et indemnités du personnel occasionnel	0	0	0
644 Cotisations sociales	4 981 413	4 981 413	0
645 Allocations, prestations sociales et secours	1 728 000	1 728 000	0
651 Assistances sociales, allocations et secours	1 736 098	1 736 090	-8
655 Participations obligatoires	250 000	250 000	0
Total	109 837 353	109 702 365	-134 988

Source : CG commune de Bururi exercice 2017 et calculs de la Cour

La lecture du tableau ci-dessus montre qu'il y a des écarts entre les données du CG et celles des FPCM. Ces écarts se retrouvent sur les rubriques suivantes :

- Rubrique « entretien et réparation » (compte 614) : écart de -18 000Fbu ;
- Rubrique « frais de déplacement et de mission » (compte 622) : écart de 23 000Fbu ;
- Rubrique « relations publiques et publicités » (compte 624) : écart de -80 000Fu ;
- Rubrique « rémunérations et indemnités des pouvoirs publics » (compte 641) : écart de 60 000Fbu ;
- Rubrique « assistances sociales, allocations et secours » (compte 651) : écart de 8Fbu.

Recommandation :

La Cour recommande à la commune de justifier ces écarts.

Commentaire de la commune :

Les discordances constatées entre le CG et les FPCM sont dues par mégarde d'actualisation des FPCM car le compte de gestion est l'extrait du logiciel de la comptabilité communale où toutes les irrégularités ont été constatées et corrigées à la clôture de l'exercice mais ces irrégularités n'ont pas été corrigée sur les fiches manuelles qui ont été comparées avec le CG extrait du logiciel lors du contrôle.

Section 3. Rapprochement des mandats avec leurs pièces justificatives

La Cour a constaté que les montants figurant sur certains mandats sont contradictoires avec les pièces justificatives. Quelques exemples :

- Le mandat n° 10 du 05/01/2017 relatif aux carburants et lubrifiants comporte un montant de 49 336Fbu alors que les calculs des pièces justificatives donnent un montant 52 012Fbu ;
- Le mandat n° 178 du 28/02/2017 relatif aux frais de déplacement et de mission comporte un montant de 13 000Fbu alors que les pièces justificatives totalisent un montant de 17 000Fbu.

**RAPPORT DEFINITIF DE CERTIFICATION DU COMPTE DE GESTION DE LA
COMMUNE DE BURURI EXERCICE 2017**

Recommandation :

La Cour recommande à la commune de justifier ces discordances.

Commentaire de la commune :

La commune s'associe au constat de la Cour que les montants figurant sur certains mandats sont contradictoires avec les pièces justificatives y relatives. Cela est dû par mégarde en faisant une mauvaise sommation des montants se trouvant sur les pièces justificatives du mandat.

Section 4. Pièces justificatives comportant des mentions contradictoires

La Cour a également constaté que certaines pièces justificatives comportent des mentions contradictoires. Quelques exemples :

- L'ordre de mission objet du mandat n° 298 du 03/04/2017 mentionne que le mode de transport est le transport en commun mais le mandat n° 299 du 03/04/2017 renseigne une location de véhicule pour le transport de la même personne et à la même destination que pour l'ordre de mission ;
- L'ordre de mission objet du mandat n° 212 du 09/03/2017 mentionne que la mission dure quatre jours et qu'elle va du 09 au 15 mars 2017 (donc 6 jours) ;
- La facture annexée au mandat n° 78 du 25/01/2017 comporte un montant de 100 000Fbu alors que les différents calculs opérés sur la même facture donnent un montant de 103 980,48Fbu (48,68litres de mazout à raison de 2 136Fbu/litre).

Recommandation :

La Cour recommande à la commune de justifier ces contradictions et ces discordances.

Commentaire de la commune :

Le mandat n° 298 et 299 ne sont pas du tout contradictoire car le premier mandat avec ordre de mission pour Bujumbura qui stipule le transport en commun comme moyen de transport comporte les frais de mission seulement sans frais de déplacement et le moyen de transport a été modifié car il y a eu un autre ordre de mission pour Gitega pour la même période, ce qui a poussé à la location du véhicule pour faire Bururi – Bujumbura – Gitega – Bururi au lieu de Bururi – Bujumbura – Bururi.
